

# LE PATRIOTE FRANÇAIS.

## JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, excepté le lundi et le lendemain des fêtes. Les Articles, Lettres et Avis doivent être adressés, à M. J. H. REYNAUD, propriétaire gérant. On souscrit au Bureau du journal, rue de las Camaras N. 148 et à la librairie de M. Hernandez, rue du Vingt-Cinq Mai, N. 238. Prix de l'abonnement TROIS PIASTRES par mois.

### MONTEVIDEO.

2 OCTOBRE 1850.

#### REVUE RÉTROSPECTIVE.

(Suite.)

##### BRESIL.

De grands événements se sont accomplis, ou sont en voie d'accomplir dans l'immense empire du Brésil. Ce riche pays a fait plus de progrès dans la carrière de la civilisation, depuis deux mois, qu'il n'en avait fait dans les dix dernières années.

On dirait que DON PEDRO II veut ouvrir une ère nouvelle pour ses peuples, et attacher son nom aux plus nobles entreprises qu'un monarque sage et éclairé puisse ambitionner. Il est vrai que les circonstances lui viennent en aide: le complet rétablissement de l'ordre dans l'intérieur du pays, l'état prospère de ses finances, la disparition complète de la fièvre jaune, les dispositions hardies du Paraguay, l'attitude de la France dans la Plata, tout concourt à faciliter l'exécution de ses vastes et généreux desseins.

Nous faisons allusion: 1° à la grande mesure de l'abolition complète de l'infâme trafic des esclaves; 2° aux préparatifs de guerre contre Rosas; 3° à l'érection de deux nouvelles provinces, et aux projets de colonisation provoqués par le gouvernement impérial près des législatures provinciales.

C'est dans le courant de juillet que les chambres brésiliennes ont adopté le projet de loi qui abolit le trafic des noirs. Par l'article 6 de cette loi, l'importation des esclaves et des « nègres libres » sur le territoire de l'empire, est réputée « crime de piraterie; » elle sera punie de l'exil pour quatre ou douze ans, et, en outre, d'une amende de 4,000 \$ fories. La tentative et la complicité seront châtiées selon les règles établies dans le code criminel.

Cette mesure énergique a été prise d'accord avec M. Hudson, successeur de lord Howden. Outre qu'elle met fin aux différends fâcheux qui existaient depuis longtemps entre le Brésil et l'Angleterre, elle évite la répétition des actes de violence commis par les croisières anglaises, sur les côtes et jusque dans les ports de l'empire, sous le prétexte du droit de vivite et de la non exécution des traités.

Les dispositions belliqueuses du Brésil ont commencé à se manifester vers la fin de juillet, par des levées de marins, des armements, des mouvements de troupes, etc.

Une réponse que le président légal Oribe a fait faire par son ministre Villademoros au chargé d'affaires de S. M., résidant à Montevideo, paraît avoir lassé la longanimité du Brésil: Oribe nie d'abord, qu'aucun acte de violence ait été commis sur le territoire oriental, contre les sujets brésiliens; ensuite (ce qui est une conséquence palpable) il déclare: « qu'il ne fera droit à aucune réclamation » avant que le gouvernement impérial n'ait donné aux deux gouvernements « légaux » de la Plata les satisfactions qui leur sont dues.

Les actes de violence sur les personnes, et les spoliations des biens des sujets brésiliens sont notoires; ils ont produits une exaspération extrême dans la province de Rio-Grande-du-Sud. Ce sont eux qui ont motivé l'entreprise du baron de Jacuhy.

Cette entreprise fut désapprouvée par l'empereur; des ordres furent itérativement donnés au président de Rio-Grande pour désarmer les troupes du baron, et celui-ci fut appelé à la cour pour rendre compte de sa conduite. Il se justifia complètement, et obtint son pardon. Il obtint de plus, l'autorisation de retourner dans sa province, où il jouit d'une grande popularité et d'une réputation de bravoure bien méritée.

Le baron de Jacuhy quitta Rio, le 10 août, en compagnie de M. Pedro Chaves, député de Rio-Grande. Il débarqua à Sainte-Catherine et se rendit par terre à Porto-Alegre. M. Chaves alla directement au port de Rio-Grande, où le commerce le reçut avec des démonstrations de joie et lui offrit un bal magnifique.

Le renvoi du baron de Jacuhy, avec mention honorable, fut un soufflet pour Rosas et Oribe, qui avaient exigé son chatiment. Le général Guido protesta pour la centième fois, peut-être; mais on n'en tint aucun compte. Il fit répandre le bruit qu'il allait se retirer; manœuvre inutile, qui ne servit qu'à rendre sa position plus ridicule et plus embarrassante.

Ayant sollicité et obtenu une audience de l'empereur, M. Guido fut bien stupéfait de trouver S. M. aussi au courant que lui-même de toutes les questions de la Plata; il dut dès lors être convaincu que c'est l'empereur en personne qui inspire la politique actuelle du ministère Pauline. Celui-ci prend chaque

chaque jour une attitude plus ferme en présence des exigences absurdes du despote de Buenos-Ayres.

Le comte de Caxias fut nommé, le 8, général en chef de l'armée de Rio-Grande-du-Sud.

Dans la séance du 22 août, le sénat autorisa le gouvernement à élever dès à présent l'effectif de l'armée de ligne à 26,000 hommes, et à enrôler des volontaires étrangers. La chambre des députés a confirmé cette autorisation dans sa session du 29. Les volontaires, nationaux et étrangers recevront d'abord une prime en argent, et à l'expiration de leur engagement, qui sera de 4 ans au moins, il leur sera concédé des terres en friche dans quelque province que ce soit, au choix du volontaire enrôlé.

Les travaux de l'arsenal de la marine ont pris, à Rio, une grande activité, depuis deux mois: cinq corvettes et une frégate devaient mettre à la voile pour la Plata dans le courant de septembre. On armait aussi quatre bâtiments à vapeur pour la même destination; deux autres sont en construction, l'un en Angleterre, l'autre au Brésil. Le « Golfinho » et la frégate américaine « Congres » arrivés ici ces jours derniers ont confirmé toutes ces nouvelles, qui nous étaient parvenues successivement en août et septembre.

Le « Jornal do Commercio, » de Rio Janeiro, a publié une lettre, fort curieuse, du général Santa-Cruz à Rosas; elle est datée de Paris, le 10 mai; et il en existe une copie manuscrite, véritable autographe de l'ex-protecteur de la Confédération Perou-Bolivienne, entre les mains de M. le docteur Alsina, rédacteur en chef du « Comercio del Plata. »

Le « Correo Mercantil, » du 10 août, a aussi publié une lettre importante du baron de Jacuhy, destinée à réfuter certaines allégations du général Oribe.

Les journaux du Brésil sont décidément à la guerre; surtout celui de Rio-Grande, qui a publié une série d'articles des plus belliqueux.

Le 28 août, la chambre des députés a approuvé un projet de loi qui autorise le gouvernement à exempter des droits d'ancre, et de tous autres droits analogues qui s'établiraient dans la suite, les paquebots à vapeur destinés à faire le service entre le Brésil et la Grande-Bretagne.

Le même jour, le sénat brésilien a approuvé une résolution du gouvernement qui élève au rang de province, sous la désignation de « Province du Parana, la contrée de « Curitiba » sur le territoire de Saint-Paul.

Le lendemain, le sénat a également approuvé un autre projet qui élève aussi un rang de province, sous la désignation de Haut-Amazone, une contrée que nous supposons située à l'Ouest du Para.

Nous applaudissons à ces deux résolutions, qui nous paraissent devoir porter bientôt d'excellents fruits;

1° parce que la province du « Parana » activera les rapports du Brésil avec le Paraguay, en multipliant les centres de population, en perfectionnant les voies de communication, et en accélérant la fondation des colonies projetées dans le haut-Uruguay;

2° Parce que la province de « Haut-Amazone, » limitrophe de Mato-Grosso et des riches territoires du Perou, de l'Equateur et de la Nouvelle-Grenade, va contribuer sans doute à l'établissement de la navigation à vapeur sur ce grand fleuve, et par suite de cela, à l'extension rapide de la population européenne au centre même de l'Amérique méridionale.

Si le Brésil donnant aux États d'origine espagnole l'exemple de la libéralité la plus large, proclamait la libre navigation de l'AMAZONE et de ses grands affluents; ou si persistant à réserver pour lui seul cette navigation, il donnait à son système de « Colonisations agricoles » tous les développements que comportent les vastes et magnifiques contrées que ce fleuve arrose, cet événement aurait, sans aucune doute, des résultats aussi féconds pour lui, que l'ouverture de l'Isthme de Panama en a déjà produit pour la Nouvelle-Grenade et les autres républiques de l'Amérique-Centrale.

Le Brésil établirait un commerce de transit considérable, non seulement avec les républiques déjà citées, mais en outre avec celles de Venezuela et de la Bolivie.

Ce grand et généreux exemple une fois donné, il est à présumer que les États du Sud suivraient l'impulsion: le Parana, le Paraguay, le Bermejo, le Pilcomayo s'ouvriraient au commerce, une révolution complète et pacifique s'opérerait dans le monde commercial et politique de ce continent; les habitudes, les institutions se modifieraient promptement, et l'Amérique du Sud

opéraient, « de nos jours, » les mêmes prodiges que l'Amérique du Nord.

(Continuera.)

#### NOUVELLES.

N'ayant point reçu de journaux par le « Guarani, » parti du Havre le 11 août, nous empruntons au « Comercio del Plata » les nouvelles suivantes, plus récentes que celles du packet anglais, non encore arrivé ici.

Le « Moniteur » a publié un décret du président de la République confiant l'interim du ministère de la justice à M. Baroche, en l'absence de M. Rouher.

La « Patrie » a publié l'itinéraire d'un voyage que le président Louis-Napoléon a dû faire, dans le courant du mois d'août, dans les départements de l'Est de la France.

Pendant son absence de la capitale, M. Boulay (de la Meurthe) vice-président de la République, présidera le conseil des ministres.

Dans la session de l'Assemblée législative du 7, on a voté une loi qui applique et met en vigueur, dans les colonies, la législation de la France sur le régime de la presse.

Le ministre de la marine, en présentant cette loi en a invoqué l'urgence, d'une manière pressante, afin de mettre, a-t-il dit, sa responsabilité à couvert, en présence des événements qui peuvent survenir. Il ajouta qu'il n'y avait plus de presse modérée dans les colonies.

M. Thiers avait été nommé vice-président du conseil supérieur d'instruction publique, dont M. Thenard est le président.

Le « Moniteur du soir » a publié un décret du président de la République, en date du 8 août, chargeant M. Lahitte, ministre des affaires étrangères, du ministère de la marine et des colonies, pendant l'absence de M. Romain Desfosses, qui devait accompagner le président dans son voyage.

Par décret du 30 juillet, la session des conseils généraux, pour l'année courante, devait s'ouvrir le 26 août et se fermer le 10 septembre, dans tous les départements; à l'exception de celui de la Seine, dont la session commencera le 25 octobre et finira le 10 novembre.

L'escadre de la Méditerranée devait se réunir dans les eaux du Tage, pour se diriger en suite sur Cherbourg. On pensait que, vers la fin d'août, le président passerait une revue de ces forces navales.

Le résumé des travaux de l'Assemblée nationale législative, depuis le 28 mai 1849 jusqu'au 31 juillet 1850, avait été distribué aux représentants. Il résulte de ce travail: qu'il y a eu 317 projets de loi et propositions convertis en lois de l'Etat; que 93 projets de loi et propositions sont à l'état de rapport; qu'il existe en outre, 138 projets de lois et propositions dont les commissions ne se sont pas encore occupées.

Pendant la même période, on avait présenté 2,061 pétitions et l'Assemblée n'avait statué que sur 404.

La chambre de commerce de Marseille avait protesté contre les mesures que le ministre du commerce crut devoir prendre pour vaincre la résistance de l'intendance sanitaire à la révocation de ses membres, décrétée par M. Dumas.

Cette mesure ministérielle avait occasionné une grande fermentation dans Marseille: le 31 juillet, des groupes nombreux se formèrent devant la préfecture. M. Dunoyer, secrétaire général, remplissant par interim les fonctions du préfet, se presenta au balcon, prit la parole avec une émotion visible, et chercha à calmer cette effervescence populaire, en disant que l'on pouvait compter sur la bonne volonté et la sollicitude des ministres. Un cri général d'incrédulité et de dénégation accueillit les paroles du préfet interimaire: « Nous voulons des faits et non des promesses, s'écria-t-on de toutes parts, nous avons été trompés trop longtemps. »

« On demande l'installation des intendans, et que le commissaire special soit renvoyé, dit un capitaine de la garde na-

«rationale.—«Oui, Oui, s'écria-t-on de toutes parts; un passe-port «au commissaire; à la porte l'intrus, etc.»

Après plusieurs autres incidents, la foule se dissipa; mais le lendemain un nouveau rassemblement de 7 à 8,000 personnes se porta devant la mairie, pendant les délibérations du conseil municipal.

Après une séance des plus animées, le conseil vota une délibération très-énergiquement motivée, rendant un témoignage de reconnaissance, au nom de la ville, à l'intendance sanitaire destituée et réclamant le retrait immédiat de la révocation. Cette délibération ayant été portée à la connaissance du ministre, M. Dumas permit que trois membres du conseil municipal fussent adjoints au commissaire extraordinaire qui avait été envoyé dans le département des Bouches-du-Rhône. Cette mesure avait calmé les esprits et rétabli la tranquillité à Marseille. On a des nouvelles de cette ville jusqu'au 7 août.

Nous remercions notre aimable confrère le «Comercio de Plata» du salut bienveillant qu'il nous a adressé dans son numéro d'hier.

#### RETIFICATION DE DATE.

C'est le 23 juin et non le 31 juillet, comme nous l'avons indiqué par erreur dans notre revue retrospective d'avant-hier, que la corvette la «Triomphante» a été expédiée en France.

Hier a eu lieu sur le champ de manœuvre, près de la Plaza de Cagancha, dans la nouvelle ville, une brillante revue des troupes de l'expédition, passée par M. le contre-amiral Le Prédour, commandant en chef la station navale française de la Plata.

A une heure d'après midi, M. le Colonel Bardin Duchateau, en grande tenue, ainsi que tous ses officiers, fit placer les bataillons et les compagnies d'artillerie en ligne de bataille.

Une demi-heure après, M. le contre-amiral Le Prédour arrive, accompagné de M. Barbier de Tinan et de son chef d'état major. Le colonel et les chefs de bataillon allèrent le recevoir, descendirent de cheval, le saluèrent et rentrèrent avec lui sur le champ de manœuvre. Après la revue, qui dura près de trois quarts d'heure, l'amiral alla successivement se placer en face de chaque bataillon pour distribuer les décorations; ce qu'il fit avec beaucoup de dignité, en prononçant cette formule sacramentelle :

« Au nom du peuple Français, et en vertu des pouvoirs qui nous ont été transmis, je vous crée chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur. »

En prononçant ces mots, l'amiral avait mis l'épée à la main, il en frappa le récipiendaire de deux petits coups, appliqués à plat, sur les épaules; puis il attachait la croix d'honneur sur la poitrine du nouveau chevalier, auquel il donna l'accolade fraternelle.

Nous avons déjà fait connaître le nom des trois décorés. Cette imposante cérémonie étant terminée, l'amiral et l'état major allèrent se placer sur une éminence, et les troupes défilerent, musique et tambours en tête.

Malgré l'éloignement du champ de manœuvre du centre de l'ancienne ville, l'affluence des curieux n'était pas moins grande qu'au deux revues précédentes.

#### MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ISTHME DE PANAMA.

Une dépêche transmise au département du commerce rend ainsi compte des résultats de ce mouvement pour l'année de 1849 :

« Le commerce qui se fait avec l'Isthme consiste presque exclusivement dans le transit des espèces et des marchandises. Ce transit a pris, en 1849, un immense accroissement, par suite du mouvement d'émigration qui, depuis la découverte des gisements aurifères, s'est porté vers la Californie.

« En 1848, sauf le service régulier des steamers anglais du Sud, à peine apparaissait-il de temps à autre quelque bâtiment dans le port de Panama. Sur les 74 navires qui y sont entrés durant cette année, la plupart n'étaient que des caboteurs sortis des ports du Chili et du Pérou. En 1849, la presque totalité des entrées s'est composée de navires de long-cours, venus à Panama par le cap Horn, et qui sont repartis de cette place pour San-Francisco, en emportant un grand nombre de passagers.

« Les mines du Sud continuent de fournir une grande valeur d'or et d'argent; celles de Californie quoique exploitées depuis peu de temps, y ont déjà ajouté des sommes énormes. On estime la valeur totale des métaux précieux importés à Panama en 1849, à 82,738,000 francs, dont 47,386,000 provenant des mines du Sud, et 35,352,000 de celles de la Californie; encore ce dernier chiffre ne s'appliquant qu'aux apports déclarés comme fret de steamers, ne représente-t-il qu'une faible portion de l'or extrait des terres aurifères du Sacramento.

On comprend en effet qu'une grande quantité de poudre d'or a dû rester en Californie pour y tenir lieu de numéraire. En outre, chaque passager revenant de Californie apporte avec lui une certaine somme en or; enfin, au dire des agents des steamers, il faut estimer à plus d'un tiers de la valeur précitée le montant des es-

pièces qui ont passé sans contrôle, enfermées dans les malles des voyageurs.

Quant au transit des marchandises, il est devenu impossible d'en déterminer l'importance et la nature, par suite de la suspension de toute espèce de contrôle douanier de la part des autorités grenadines, depuis le commencement de l'émigration. Les marchandises débarquent à Chagres, puis traversent l'Isthme; une partie se consomme dans le pays, le reste part pour la Californie, sans qu'il soit fait aucun relevé de tout ce mouvement.

En somme, néanmoins, il paraît que le transit des denrées ne s'est pas accru dans une aussi forte proportion que celui du numéraire et des passagers. L'Isthme n'offre aucun débit aux articles de luxe; on n'y place ni meubles, ni étoffes ou tissus. Le principal commerce est celui des provisions alimentaires; les eaux de vie, et en général tous les spiritueux y trouvent un bon débouché, tandis que les vins et les liqueurs fines se vendent peu.

Quant au commerce de Chagres, il est si intimement lié à celui de Panama qu'il serait superflu d'en dresser un tableau particulier. Toutes les valeurs dont l'entrée est constatée à Panama ne se retrouvent à la sortie de Chagres, et la même observation s'applique aux voyageurs, mais en sens inverse.

La part que le commerce français a prise jusqu'ici dans les opérations de l'Isthme est insignifiante. Trois navires portant notre pavillon ont abordé à Panama en 1849; deux sont partis pour la Californie emportant quelques passagers, le troisième est retourné en France avec un chargement de coquilles à perles.

J. du Havre,

#### NOUVELLES DIVERSES.

Une correspondance de Key West, en date du 25 mai, contient le passage suivant, relatif à un fait qui est de nature à jeter quelque lumière sur un de ces drames inconnus, dont les récits de l'Océan sont trop souvent le théâtre :

« Voici la copie d'une note trouvée dans une bouteille (joukbotte), le 24 mai 1850, à la côte, dans la baie de Nomans-Key (Floride). Ladite note, remise à l'agent des assurances par les soins du capitaine W. W. Dennison, semble annoncer la perte, corps et biens, d'un navire français, faisant la navigation des Antilles, elle était conçue dans les termes suivants, la bouteille qui la contenait ayant été au préalable soigneusement bouchée :

« Moi, Lizan (Dominique), fils de Philippe Lizan et de Catherine Dubarry, résident en la commune de Beaudan, canton de Campan, paroisse de Baguères-Bigorre, département des Hautes-Pyrénées, au moment de périr, je supplie tous mes parents et mes amis de prier pour nous, et aussi pour le capitaine Crozent Bassa.—Adieu, mon bon et tendre ami, Camille jeune de la Pointe à Pitre. Adieu, tous mes amis.  
» (Signé): CROZENT.  
» LIZAN.

La refonte des pièces de 25 cent. est commencée depuis quelques jours, déjà près de deux millions de ces pièces ont été retirées de la circulation.

Les doutes qui s'étaient d'abord manifestés dans le public sur l'utilité qu'il pouvait y avoir à remplacer ces pièces par celles de 20 cent. ont disparu.

Il suffit de jeter les yeux sur le tableau suivant, qui représente les coupures du franc, pour se convaincre des avantages de la pièce de 20 cent., sur celle de 25.

Avec la pièce de 20 cent., on peut payer: 1 fr avec 5 pièces de 20 cent.; 90 cent. avec 50 cent. et 2 pièces de 20 cent.; 80 cent. avec 4 pièces de 20 cent.; 70 cent. avec 50 cent. et 1 pièce de 20 cent.; 60 cent. avec 3 pièces de 20 cent.; 40 cent. avec 2 pièces de 20 cent.; 20 cent. avec 1 pièce.

Avec la pièce de 25 cent., on ne peut payer que: 1 fr. avec 4 pièces de 25 cent.; 75 cent. avec 3 pièces de 25 cent.; 50 cent. avec 2 pièces; 25 cent. avec 1 pièce.

Au tableau de la pièce de 20 cent., on peut encore ajouter les coupures de 30 cent. et de 10 cent., que l'on obtient, la première en donnant 50 cent. et en recevant 20 cent., la seconde, en donnant 50 cent. et en recevant 2 pièces de 20 cent.

En résumé, avec les pièces de 20 et 50 cent.: on pourra, sans être forcé de recourir à la monnaie de cuivre, former toutes les divisions suivantes du franc: 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90 cent.

Ainsi se trouvent réalisées les conséquences de tout

bon système monétaire, qui, consiste à pouvoir faire le plus de comptes possibles avec le nombre le moins grand d'espèces différentes de monnaie.

Un autre avantage de la pièce de 20 cent., c'est qu'elle est décimale.

Le nombre 10, base de notre système décimal, n'étant divisible que par 2 et par 5, le franc, notre unité monétaire ne doit être divisé que par 2 et par 5, ce qui donne les pièces de 50 cent. et de 20 cent., la pièce de 20 cent. est donc décimale, tandis que celle de 25 cent., qui est le quart du franc, ne l'est pas (Moniteur.)

— Un service funèbre, fondé à perpétuité dans l'église métropolitaine de Paris pour l'anniversaire de la mort glorieuse de Mgr Affre, archevêque de Paris, aura lieu en la dite église le 27 juin.

— Les chateaux caniculaires, que nous traversons, viennent de faire naître, à Paris, une nouvelle et très utile industrie.

On sait que la cour du Louvre, les ponts, la place du Carrousel et celle de la Concorde sont, de onze heures du matin à quatre heures du soir, de véritables zones torrides à traverser. Dans la cour du Louvre et sur le Carrousel, il fait jusqu'à 36 et 37 degrés de chaleur.

Or, depuis quelques jours, des industriels vous offrent des parapluies, que l'on convertit en parasols, et avec lesquels, pour un sou de location, on va d'une rive à l'autre de la Seine, accompagné du fermier des parapluies ou de son délégué.

Un de ces industriels assurait, ce matin que, dans la journée d'hier, il avait fait une recette de 22 fr.

— Un bien triste événement est arrivé, hier matin, à dix heures, sur le chemin de fer de Charleroi. Le convoi de voyageurs venant de Namur a, littéralement, broyé une pauvre vieille femme de Marcinelle, la veuve Bodart, octogénaire, qui revenait de la ville, où elle avait fait ses petites provisions du dimanche, et s'en retournait à son domicile par le sentier conduisant de Charleroi à Marcinelle, situé un peu au-dessus des établissements de M. Smets.

Le machiniste avait beau crier, gesticuler de toutes ses forces, vainement le convoi ne s'arrêtait ni vu, ni entendu, pas plus que le convoi. Cette pauvre vieille était sourde et à moitié aveugle. Elle avait traversé trois rails lorsqu'elle a été prise sur le quatrième et mutilée de la plus horrible façon.

CALIFORNIA — Un journal de la Californie, le Pacific News, mentionne une découverte qui étonnerait, si elle est réelle, s'il s'agit de ce qui a déjà été trouvé dans l'Eldorado. Il ne s'agit de rien moins que d'une grande montagne composée entièrement de roches d'or et d'argent.

Cette montagne merveilleuse se trouve dans la chaîne de la Sierra Nevada, à 230 milles de Pueblo, dans la direction du nord-est. Elle a été découverte par une caravane d'émigrants, mais la contrée où elle se trouve est tellement maigre et inhabitable, que sur 200 personnes dont se composait sa caravane, 50 seulement se sont risquées à rester pour tenter l'exploitation de cette mine inépuisable.

#### DEPARTAMENTO DE POLICIA.

En celebridad, al aniversario del CUATRO DE OCTUBRE DE 1828. Se invita al vecindario de esta capital a que se virva, embanderaré iluminar por la noche, el frente de sus casas, en los días 3 y 4 del corriente.

Montevideo, octubre 2 de 1850.



#### MARINE.



#### ENTRÉES DU 2 OCTOBRE.

De Gènes le 18 juillet, brick sarde Accorte Ligure 172 ton. cap Bauer. n Louis Queiralo, avec 160 pipes vin, 200 barriques id 8 c, bougie, 400 c, vermicelle 50 futaie huile, 400 c, id, 1 c, cadres dorés, 1 c, champagne secs 15 futaies sucre, 3 ballots tissus de coton 1 id, de soie, 6000 briques, 25 c, papier, 10 balles stockfish, 36 sacs riz, 670 chaînes id, 1 c, carte à jouer 2 c, soisries, 1 c, et une malle chaussures.

De Ste Catherine le 22 septembre brick gré brésilien Ramos, 115 ton, cap, Prates, a Jose Lucas, 2778 alquiere farine de manioc, 260 id, pistaches, 20 id, haricot 30 courbes, 12 sacs riz, 3500 bûches bois.

En vue trois mats français St. Jacques, de Cette, ou Marseille.

2 Octobre

#### Moitié sur Rade

De Boston trois mats Américain Success, avec bois de Liverpool id, Anglais Mazambique avec charbons de terre

A Suivi pour Buenos-Ayres

De Bordeaux trois mats Français Neptune.

#### En partance

Malyas brick russe Marie.

Rio Grande barque Orientale Aveline.

id. Zumaque sarde Luigia.

Bresil brick Brésilien Sem Par.

id. Espagnol Wilfredo.

id. Wilson Hunt.

Imprimerie du PATRIOTE, rue de las Camaras, N. 148